



## PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU 08 JUILLET 2011

Le vendredi huit juillet deux mil onze à dix heures trente, la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin s'est réunie à la maison des services publics à LA FERTE GAUCHER(77320), sous la présidence du Président de la Commission Locale de l'Eau : M. REVOILE.

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> juillet 2011

Nombre de membres: En exercice : 48

Présents ou représentés : 20

	Nom	Structure	Présent ou représenté		Nom	Structure	Présent ou représenté	
Collège des élus	<b>DENIZOT Jean Georges</b>	Maire de St Cyr sur Morin		Collège des usagers	<b>D'HONDT Régis</b>	Chambre d'agriculture	x	
	<b>DHORBAIT Guy</b>	Maire de Boissy le Chatel	x		<b>BAUDIN Jean Noël</b>	Chambre du commerce et d'industrie		
	<b>ESCUYER Elisabeth</b>	Maire de Mouroux			<b>DE CARLI Claude</b>	Fédération de pêche et protection des milieux aquatiques 51	x	
	<b>JAUNAUX Yves</b>	Maire de La Ferté Gaucher			<b>AVANZINI Serge</b>	Fédération de pêche et protection des milieux aquatiques 77	x	
	<b>GARCHER René</b>	Adjoint au Maire d'Esblly	x		<b>SAINT MARTIN Michel</b>	Nature Environnement 77	x	
	<b>LEGER Jean François</b>	Maire de Chailly en Brie			<b>POT Jacques</b>	Amis des moulins d'Ile de France	x	
	<b>HANNETON Alain</b>	Conseiller d'Augers en Brie			<b>RIBEYRE Anne</b>	Marne nature Environnement	x	
	<b>CADET Jean Pierre</b>	Adjoint au Maire de Sézanne	x		<b>LHEUREUX Christian</b>	ASA des Marais de St Gond	x	
	<b>DOUCET Bernard</b>	Maire de Montmirail	x		<b>CUYPERS Arnaud</b>	Irrigants du Nord Seine et Marne		
	<b>GENTIL Georges</b>	Adjoint au Maire de Val des Marais			<b>HINCELLIN Philippe</b>	Familles rurales	x	
	<b>TELLIER Michel</b>	Maire de Soizy aux Bois			<b>MORATTELLI Christine</b>	Comité départemental de canoë kayak	x	
	<b>MOROY Alain</b>	Maire de Marchais en Brie			<b>BEAUFORT Alain</b>	SI Assainissement Nord Est Seine et Marne	x	
	<b>MOLLET LIDY Josette</b>	Conseil Régional Ile de France			<b>Préfet coordonnateur de bassin</b>			
	<b>LOISELET Eric</b>	Conseil Régional Champagne Ardenne		<b>Préfet de Seine et Marne</b>				
	<b>BRONCHAIN Bernard</b>	Conseil Régional Picardie		<b>Préfet de la Marne</b>				
	<b>RICHARD Marie</b>	Conseil Général Seine et Marne		<b>Préfet de l'Aisne</b>				
	<b>VALENTIN Patrice</b>	Conseil Général Marne	x	<b>Agence de l'Eau Seine Normandie</b>				
	<b>MANGIN Eric</b>	Conseil Général Aisne		<b>MISE 77</b>				x
	<b>BERNARD Josiane</b>	EPTB Seine Amont		<b>MISE 51</b>				
	<b>DEY Jean</b>	Entente Marne		<b>MISE 02</b>				
<b>RAVET Anne Marie</b>	SI Travaux Aménagement du bassin du Grand Morin	x	<b>ARS Champagne Ardenne</b>					
<b>NICAISE Alain</b>	SI Aménagement et Entretien de l'aval du Petit Morin		<b>DREAL Champagne Ardenne</b>					
<b>REVOILE Roger</b>	SI de la Vallée du Haut Morin	x	<b>ONEMA Ile de France</b>				x	
<b>CHARDAIN Christian</b>	SI Etudes et Aménagement des marais de St Gond	x	<b>DRIEE Ile de France</b>					

## Ordre du jour :

1. Accueil
2. Adoption des règles de fonctionnement

### **Accueil**

M. Revoile remercie les membres de la CLE d'être présents à cette réunion. L'adoption des règles de fonctionnement de la CLE nécessite que les 2/3 des membres de la CLE soient présents ou représentés. Ce quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du 30 juin, la réunion d'aujourd'hui a été organisée.

### **Adoption des règles de fonctionnement**

Après présentation des règles de fonctionnement, les modifications demandées sont les suivantes :

Article 6-2 : la validation du budget requiert la présence de **1/3** des membres présents ou représentés (et non 1/2 comme proposé).

Article 9 : Remplacer SIVHM par Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin.

Une fois ces modifications prises en considération, les règles de fonctionnement sont adoptées à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **Remarques diverses**

Pour mémoire, nous rappelons que des groupes de travail ont été créés. Ces commissions thématiques au nombre de 4 (eau potable et gestion de la ressource en eau souterraine - assainissement – eau superficielle et milieu naturel – inondation et sécheresse) sont ouvertes aux membres de la CLE et à tous les acteurs du territoire après inscription auprès du secrétariat du SAGE.

M. D'Hondt demande s'il est possible de présenter le contrat global de la Brie des étangs lors d'une réunion de CLE ou de commission thématique.

M. Revoile répond qu'il n'y voit pas d'objection.

M. Lheureux s'interroge sur la participation des communes au SAGE.

M. Revoile répond que le préfet, par arrêté du 14 septembre 2004, a défini la liste des communes présentes sur le territoire du SAGE des Deux Morin. L'ensemble de ces communes devront obligatoirement tenir compte des documents du SAGE lorsque ceux-ci seront approuvés. Une participation financière de 0,30€/habitants/an est demandée aux communes. Celle-ci n'est pas obligatoire.

M. Lheureux voudrait savoir quel est la plus value du SAGE sur les territoires disposant d'un contrat global.

M. Revoile répond que le SAGE et le contrat global sont deux outils complémentaires. Le premier permettant de définir un certain nombre de préconisations et d'actions pour améliorer la gestion de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant et atteindre le bon état des masses d'eau, et le deuxième de mettre en application les préconisations du SAGE. Lorsque le contrat global est validé avant le SAGE, le territoire concerné est donc en avance par rapport au reste du bassin.

M. Chardain aimerait savoir si la CLE a été consultée lors de la définition des captages « grenelle ».

M. Revoile répond que non.